



Abidjan, le 28 OCT 2016

CIRCULAIRE N° 1818 / DGD/du
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Mise à jour de l'agrément UEMOA
des produits fabriqués par PHILIP MORRIS Sénégal

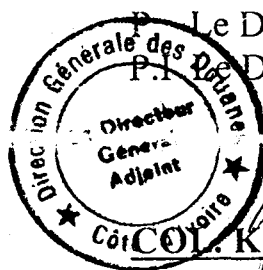
Réf : Courrier n° 07207/DMRC/DMRUD du 18 juillet 2014 de la Commission
de l'UEMOA au MPMEF

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que les produits ci après, fabriqués par la société Philip Morris installée au Sénégal, bénéficient de la reconnaissance de l'origine UEMOA. Il s'agit de :
"Marlboro flavour", "Marlboro gold original", "Marlboro blue special edition",
"L&M royal blue", "Congress".

En effet, le processus de fabrication de ces nouveaux produits étant identique à celui des cigarettes de marque Marlboro de la même société, agréées à la taxe préférentielle communautaire (TPC) par décision n° 02/2008/DI/MMI du 11 avril 2008, ces variantes de la marque **Marlboro** et la nouvelle marque **Congress** ont été rattachées par les autorités Sénégalaises aux produits Marlboro agréés par la décision sus indiquée.

Cet alignement a été validé par la commission UEMOA et notifié aux autorités ivoiriennes (MPMEF ; Ministère du commerce ; Ministère de l'industrie) par courrier visé en référence.

Par conséquent, j'invite les services à l'application stricte des dispositions de la présente.



Le Directeur général des douanes

Le Directeur général adjoint

COL. KOUASSI HACCANDY